

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Objet :

V/réf :

N/réf :

Date de la convocation : 09 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M DEHON Gérard ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 9/2024

TRAVAUX A L'EGLISE DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE TILLOY-LEZ-CAMBRAI

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Il a été constaté une dégradation de la maçonnerie encadrant les 7 vitraux de l'église, côté rue Touchard, imposant des travaux de réparation.

Un devis a été établi par l'entreprise David RICHÉ à Raillencourt Sainte Olle, et fait apparaître un coût prévisionnel de 18 707 € HT (soit 22 448,40 € TTC).

Dans la mesure où l'église est commune à Neuville Saint Rémy et à Tilloy-lez-Cambrai, il a été proposé, comme il se fait de coutume, de partager la dépense au prorata du nombre d'habitants (à savoir 719 habitants pour Tilloy-lez-Cambrai et 3 951 habitants pour Neuville Saint Rémy, selon les derniers chiffres officiels publiés par l'INSEE).

La répartition se présenterait ainsi :

Pour Tilloy-lez-Cambrai : $22\,448,40 \times \frac{719}{4\,670} = 3\,456,19 \text{ € TTC}$

Pour Neuville Saint Rémy : $22\,448,40 \times \frac{3\,951}{4\,670} = 18\,992,21 \text{ € TTC}$

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

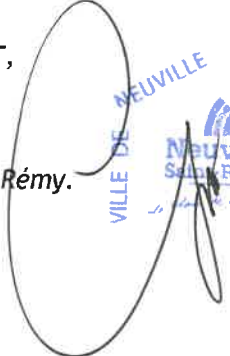
Madame le Maire de Tilloy-lez-Cambrai ayant émis un accord de principe et prévoyant l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de son conseil municipal, je vous propose :

- de décider de la réalisation des travaux de maçonnerie autour des sept vitraux de l'église ;
- de dire que c'est l'entreprise David RICHE à Raillencourt Sainte Olle qui sera chargée de réaliser les travaux ;
- de décider de solliciter la commune de Tilloy-lez-Cambrai pour participation au coût des travaux à raison de 3 456,19 € TTC ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment le titre de recette correspondant.


ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 21 février 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 21 février 2024*

Christian DUMONT,
Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,
Secrétaire de séance



VILLE DE NEUVILLE SAINT REMY
Neuville Saint Rémy
1554